

# Fiche de Données de Sécurité

## PEINTURE FERRONERIE



Fiche du 23/5/2014, révision 0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: PEINTURE FERRONERIE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Peinture aerosol

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SINTO , Parc d' Activité de Napollon , Avenue des Templiers ,  
13676 AUBAGNE CEDEX

Tél. : 04.42 18 59 59 Appel d' urgence 04.42.18.59.59

**Télécopie : 04.42 18 59 60 ORFILA Tél : 01.45.42.59.59**

**Société / organisme : INRS / ORFILA <http://centres-antipoison.net>**

**E mail : [fdds@brunel.fr](mailto:fdds@brunel.fr)**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d' urgence 04.42.18.59.59 ORFILA Tél : 01.45.42.59.59

**Société / organisme : INRS / ORFILA <http://centres-antipoison.net>**

### SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

F+ Extrêmement inflammable

Xn Nocif

Xi Irritant

Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Danger, Flam. Aerosol 1, Aérosol extrêmement inflammable.

 Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

 Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:

1.106.FERROMIC/0

Page n. 1 de 18

# Fiche de Données de Sécurité

## PEINTURE FERRONERIE



Danger

Mentions de danger:

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
- P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

AEROSOL H229 Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Contient

- acétone
- 2-butanone-oxime: Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

>= 30% - < 40% acétone

REACH No.: 01-2119471330-49, Numéro Index: 606-001-00-8, CAS: 67-64-1, EC: 200-662-2  
F,Xi; R11-36-66-67

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.8/3 STOT SE 3 H336

>= 25% - < 30% gaz de pétrole liquéfiés adoucis; Hydrocarbures en C3-4

1.106.FERROMIC/0

Page n. 2 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

REACH No.: 01-2119486557-22, Numéro Index: 649-199-00-9, CAS: 68476-40-4, EC: 270-681-9

F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

 2.2/1 Flam. Gas 1 H220

 2.5/L Liquef. Gas H280

DECLK\*

>= 10% - < 15% xylène [4]

REACH No.: 01-2119488216-32, Numéro Index: 601-022-00-9, CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7

Xn,Xi; R10-20/21-38

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

>= 1% - < 3% acétate d'isobutyle [2]

REACH No.: 01-2119488971-22, Numéro Index: 607-026-00-7, CAS: 110-19-0, EC: 203-745-1

F; R11-66

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

>= 1% - < 3% 2-butoxyéthanol

REACH No.: 01-2119475108-36, Numéro Index: 603-014-00-0, CAS: 111-76-2, EC: 203-905-0

Xn,Xi; R20/21/22-36/38

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

>= 1% - < 3% Aluminium en poudre (stabilisée)

REACH No.: 01-2119529243-45, Numéro Index: 013-002-00-1, CAS: 7429-90-5, EC: 231-072-3

F; R11-15; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

 2.12/2 Water-react. 2 H261

 2.7/1 Flam. Sol. 1 H228

1.106.FERROMIC/0

Page n. 3 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

>= 1% - < 3% éthylbenzène

REACH No.: 01-2119489370-35, Numéro Index: 601-023-00-4, CAS: 100-41-4, EC: 202-849-4

F,Xn; R11-20

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

>= 0.5% - < 1% acétate de n-butyle

REACH No.: 01-2119485493-29, Numéro Index: 607-025-00-1, CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1

R10-66-67

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.8/3 STOT SE 3 H336

>= 0.5% - < 1% naphta lourd (pétrole), hydrotraité

REACH No.: 01-2119486659-16, Numéro Index: 649-327-00-6, CAS: 64742-48-9, EC: 265-150-3

Xn; R66-65

 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

DECLP\*

>= 0.1% - < 0.25% alcool éthylique

REACH No.: 01-2119457610-43, Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6

F; R11

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

>= 0.1% - < 0.25% alkyl polyglycol ether phosphate compound

CAS: 164383-18-0

Xi,N; R36/38-51/53

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.1% - < 0.25% 2-butanone-oxime

REACH No.: 01-2119539477-28, Numéro Index: 616-014-00-0, CAS: 96-29-7, EC: 202-496-6

Carc. Cat. 3,Xn,Xi; R21-40-41-43

 3.6/2 Carc. 2 H351

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

864 ppm acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

1.106.FERROMIC/0

Page n. 4 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

REACH No.: 01-2119475791-29, Numéro Index: 607-195-00-7, CAS: 108-65-6, EC: 203-603-9

R10; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

574 ppm Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

REACH No.: 01-2119486773-24, Numéro Index: 649-356-00-4, CAS: 64742-95-6, EC: 265-199-0

Xn,Xi,N; R51/53-10-37-65-66-67

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.8/3 STOT SE 3 H335

 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

 3.8/3 STOT SE 3 H336

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

DECLP\*

337 ppm méthanol

REACH No.: 01-2119433307-44, Numéro Index: 603-001-00-X, CAS: 67-56-1, EC: 200-659-6 F,T; R11-23/24/25-39/23/24/25

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.8/1 STOT SE 1 H370

 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301

 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311

 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331

196 ppm propane-2-ol

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7 F,Xi; R11-36-67

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.8/3 STOT SE 3 H336

67 ppm butane-1-ol

REACH No.: 01-2119484630-38, Numéro Index: 603-004-00-6, CAS: 71-36-3, EC: 200-751-6 Xn,Xi; R10-22-37/38-41-67

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.8/3 STOT SE 3 H335

1.106.FERROMIC/0

Page n. 5 de 18

# Fiche de Données de Sécurité

## PEINTURE FERRONERIE

-  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
-  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
-  3.8/3 STOT SE 3 H336
-  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

29 ppm 2-méthylpropane-1-ol

REACH No.: 01-2119484609-23, Numéro Index: 603-108-00-1, CAS: 78-83-1, EC: 201-148-0 Xi; R10-37/38-41-67

-  2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
-  3.8/3 STOT SE 3 H335
-  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
-  3.3/1 Eye Dam. 1 H318
-  3.8/3 STOT SE 3 H336

\*DECLK: Substance classée selon la note K de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de 1,3-butadiène

\*DECLP: Substance classée selon la note P de l'annexe I de la directive 67/548/CEE. La classification 'Cancérogène' n'est pas nécessaire s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène

---

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

1.106.FERROMIC/0

Page n. 6 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).  
Traitement :  
Aucun

---

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
CO2 ou extincteurs à poudres.  
En cas d'incendie, utiliser CO2, Mousse, Poudres chimiques.  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Boîtiers aérosols : danger d'exposition en cas de fortes chaleur . Prendre garde aux projections de pièces métalliques . Les aérosols surchauffés peuvent exploser et propager des incendies. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu .  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'allumage.  
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.  
Fournir une ventilation adéquate.  
Utiliser une protection respiratoire adéquate.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Utiliser le système de ventilation localisé.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

1.106.FERROMIC/0

Page n. 7 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol pour former un mélange explosif avec l'air. Empêcher la formation de concentrations inflammables ou explosives dans l'air.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

acétone - CAS: 67-64-1

UE - LTE(8h): 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

ACGIH, 500 ppm, 750 ppm - Remarques: (A4), BEI - (URT and eye irr, CNS impair, hematologic eff)

gaz de pétrole liquéfiés adoucis; Hydrocarbures en C3-4 - CAS: 68476-40-4

TLV TWA - 1900 mg/m<sup>3</sup> ( 800 ppm )

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

UE - LTE(8h): 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STE: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

ACGIH, 100 ppm, 150 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair

acétate d'isobutyle [2] - CAS: 110-19-0

ACGIH, 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr

2-butoxyéthanol - CAS: 111-76-2

UE - LTE(8h): 98 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm - STE: 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

ACGIH, 20 ppm - Remarques: A3, BEI - Eye and URT irr

Aluminium en poudre (stabilisée) - CAS: 7429-90-5

ACGIH - LTE(8h): 1 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: (R), A4 - Pneumoconiosis, LRT irr, neurotoxicity

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

UE - LTE(8h): 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - STE: 884 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

ACGIH, 20 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, kidney dam (nephropathy), cochlear impair

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

ACGIH, 150 ppm, 200 ppm - Remarques: Eye and URT irr

naphta lourd (pétrole), hydrotraité - CAS: 64742-48-9

TLV TWA - 1750 mg/m<sup>3</sup>

alcool éthylique - CAS: 64-17-5

ACGIH, 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

UE - LTE(8h): 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STE: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Remarques: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - CAS: 64742-95-6  
TLV TWA - 1760 mg/m<sup>3</sup>

méthanol - CAS: 67-56-1  
UE - LTE(8h): 260 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)  
ACGIH, 200 ppm, 250 ppm - Remarques: Skin BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea

propane-2-ol - CAS: 67-63-0  
ACGIH, 200 ppm, 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

butane-1-ol - CAS: 71-36-3  
ACGIH, 20 ppm - Remarques: Eye and URT irr

2-méthylpropane-1-ol - CAS: 78-83-1  
ACGIH, 50 ppm - Remarques: Skin and eye irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétone - CAS: 67-64-1  
Travailleur professionnel: 186 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 2420 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 1210 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux  
Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 200 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

xylène [4] - CAS: 1330-20-7  
Travailleur professionnel: 289 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 77 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 108 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 14.8 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

acétate d'isobutyle [2] - CAS: 110-19-0  
Travailleur professionnel: 480 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 960 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)  
Travailleur professionnel: 480 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux  
Consommateur: 102.34 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 859.7 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

1.106.FERROMIC/0

Page n. 9 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

- Consommateur: 102.34 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
- 2-butoxyéthanol - CAS: 111-76-2  
Travailleur professionnel: 75 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 98 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 38 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 49 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 3.2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- éthylbenzène - CAS: 100-41-4  
Travailleur professionnel: 77 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 293 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)  
Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 15 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4  
Travailleur professionnel: 102.34 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux  
Travailleur professionnel: 960 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 960 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Travailleur professionnel: 480 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 480 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux  
Consommateur: 859.7 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques  
Consommateur: 859.7 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Consommateur: 102.34 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- alcool éthylique - CAS: 64-17-5  
Travailleur professionnel: 950 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 114 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 206 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 87 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6  
Travailleur professionnel: 275 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

1.106.FERROMIC/0

Page n. 10 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

Travailleur professionnel: 153.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 33 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 54.8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.67 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

méthanol - CAS: 67-56-1

Travailleur professionnel: 260 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 260 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 40 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 50 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 50 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

propane-2-ol - CAS: 67-63-0

Travailleur professionnel: 500 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 888 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 89 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

butane-1-ol - CAS: 71-36-3

Travailleur professionnel: 310 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 55 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 3.125 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

1.106.FERROMIC/0

Page n. 11 de 18

# Fiche de Données de Sécurité

## PEINTURE FERRONERIE

Aucun

---

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Aerosol
Odeur:	Caractéristique
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammation gaz:	< 60 °C
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	1.8 ÷ 9.5 % Vol.
Densité des vapeurs:	>1 (air=1)
Point éclair:	< 0 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	4.5 bar +/- 0.5 20 °C
Pression de déformation :	15 bar
Pression d'explosion :	16 ÷ 20 bar
Densité relative:	0.95 +/- 0.05
Hydrosolubilité:	Partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-allumage :	>400 °C
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.

#### 9.2. Autres informations

Composés organiques volatils - COV = 600 g/l

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

---

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

1.106.FERROMIC/0

Page n. 12 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

acétone - CAS: 67-64-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5800 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 20000 mg/kg

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 20 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5627 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

acétate d'isobutyle [2] - CAS: 110-19-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 13413 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 30 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

2-butoxyéthanol - CAS: 111-76-2

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 450 ppm - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1746 mg/kg

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 10760 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.1 mg/l - Durée: 4h

alcool éthylique - CAS: 64-17-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 1187 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 87.5 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 17100 mg/kg

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

propane-2-ol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5.84 g/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 16.4 ml/kg

butane-1-ol - CAS: 71-36-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4360 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 3430 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

1.106.FERROMIC/0

Page n. 13 de 18

# Fiche de Données de Sécurité

## PEINTURE FERRONERIE

j) danger par aspiration.

---

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

WGK: 2

acétone - CAS: 67-64-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 4144 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Algues = 302 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4042 mg/l - Durée h: 336

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1680 mg/l - Durée h: 48

gaz de pétrole liquéfiés adoucis; Hydrocarbures en C3-4 - CAS: 68476-40-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 24.11 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 14.22 mg/l - Durée h: 48

xylène [4] - CAS: 1330-20-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1 mg/l - Durée h: 24

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.44 mg/l - Durée h: 73

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.57 mg/l - Durée h: 504

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1.3 mg/l - Durée h: 1344

acétate d'isobutyle [2] - CAS: 110-19-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 190 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 168 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 370 mg/l - Durée h: 72

2-butoxyéthanol - CAS: 111-76-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 911 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.93 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9.1 mg/l - Durée h: 96

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 44 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 648 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96

alcool éthylique - CAS: 64-17-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 13000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 23500 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 28440 mg/l

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 161 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1000 mg/l - Durée h: 24

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

propane-2-ol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 10000 mg/l - Durée h: 96

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. UN number

ADR-Numéro ONU: 1950

IATA-Numéro ONU: 1950

IMDG-Numéro ONU: 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Nom d'expédition: AEROSOLS

IATA-Nom technique: AEROSOLS, inflammable

IMDG-Nom technique: AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 2 - 5F

ADR-Etiquette: 2.1

IATA-Classe: 2.1

IATA-Etiquette: 2.1

IMDG-Classe: 2.1

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: -

IATA-Groupe d'emballage: -

IMDG-Groupe d'emballage: -

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Code de restriction en tunnel: D

ADR-Limited Quantity (LQ): 1 L

IATA-Avion de passagers: Forbidden

IATA-Avion CARGO: 203

IMDG-Nom technique: AEROSOLS

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N.A.

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1.106.FERROMIC/0

Page n. 15 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

---

#### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R21 Nocif par contact avec la peau.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1.106.FERROMIC/0

Page n. 16 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.  
H228 Matière solide inflammable.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H331 Toxique par inhalation.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold  
CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
KSt: Coefficient d'explosion.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

1.106.FERROMIC/0

Page n. 17 de 18

## Fiche de Données de Sécurité

### PEINTURE FERRONERIE

LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.